



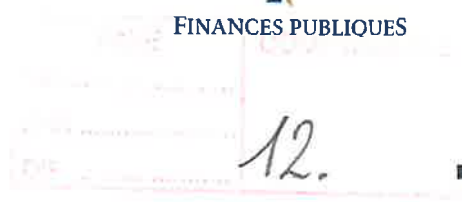
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

TITRE D'ANNULATION



FINANCES PUBLIQUES



ODFIP TARN
SERVICE PRODUITS DIVERS
CS92525
81013 ALBI CEDEX 9

REÇU le 21 JAN. 2024

7128-018062-0051-0



SA HECTARE FIEU AURELIEN
48 RUE DE GARANCE
31670 LABEGE

CTDP V4.2 18052021

Vos références

Numéro de facture : MIPY 23 2600127379

Numéro de la facture initiale : MIPY 23 2600115241

Référence du titre :
081000 023 075 031 465240 2023 0107334

Date d'émission : 29/12/2023
Numéro d'état récapitulatif : 45391

Votre situation

Somme annulée : 2 880,00 €

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PA03145118R0006-M01 du 22/10/2020.

Pour vous renseigner

=> Renseignements sur le paiement :

DDFIP TARN

SERVICE PRODUITS DIVERS

CS92525

81013 ALBI CEDEX 9

Tél : 05 67 87 45 81

Courriel : ddfip81.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil : BUREAUX FERMES AU PUBLIC

=> Renseignements sur le calcul de la somme annulée :

Ministère : Trans.écologie.cohésion

DDT31

31 chem St Laurent

31390 Carbonne

Tél : 05 36 47 80 40

Nom SCHENFEIGEL

Ordonnateur

Prénom Yves

Qualité Le directeur de la DDT31

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 s'exerce modifiée auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme annulée".

DÉTAIL DE LA SOMME ANNULÉE

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PA03145118R0006-M01 du 22/10/2020. Descriptif du projet. CHEM De Peyssou 31250 Revel. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 0 m². Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 88. Montants et éléments de calcul. Taux communal(ux) appliqué(s) au projet : 3,5%. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 1,3%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 753 euros/m². Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 2000 euros/unité. Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : -2100 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : -780 euros.

Somme annulée : 2 880,00 €